

### Conditions générales :

#### 1. Descriptif

Le détail des équipements, mobiliers et accessoires est listé en annexe du présent contrat, nous vous demandons de le signer et de l'approuver de telle sorte que vous acceptez ces éléments en l'état.

#### 2. Prix

2.1 Les prix indiqués sont exprimés en Euros TTC, par semaine de location ou forfait «**2 nuitées**» et selon le menu des tarifs et disponibilités.

2.2 Cette location est louée meublée et totalement équipée.

Les prix comprennent : la mise à disposition du logement équipé, les charges relatives à la maison (eau, électricité); le chauffage du meublé.

#### 3. Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de **200 Euros** sera versé à la prise de la location.

La caution sera restituée, sous déduction des frais de remise en état des dégradations et/ ou manquements éventuels, au plus tard un mois après le départ.

En cas de non paiement de ce dépôt de garantie, vous vous exposez à vous voir refuser l'accès à la propriété et ceci sera considéré comme une annulation.

#### 4. Arrivée et départ

4.1 Vous devez vous présenter entre 17h00 et 20h00 le premier jour de location, et libérer le logement avant 11h00 le dernier jour, sauf mention contraire indiquée sur le formulaire de réservation. A votre arrivée, il vous sera demandé de présenter votre formulaire de réservation ainsi qu'une pièce d'identité.

4.2 Au-delà de ces horaires ou pour toute arrivée tardive entre 20h et 23h un supplément de 50 € vous sera demandé et après 23 h le supplément sera de 100 €.

4.3 Si votre arrivée est retardée, vous devrez en aviser le propriétaire afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, pour vous permettre d'entrer dans la location.

#### 5. Occupation des lieux et engagements du locataire

5.1 La durée du bail ne pourra être prorogée sans l'accord express et écrit du propriétaire.

5.2 Il est expressément convenu que le meublé est loué pour le nombre de personnes prévu aux conditions particulières, soit au maximum autant de personnes que de lits (un lit double valant pour deux personnes).

5.3 Le locataire s'engage :

- ✓ A ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur.
- ✓ A ne pas amener d'animaux.
- ✓ A ne pas sous louer le logement.
- ✓ A user paisiblement des lieux.
- ✓ A s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux. Une attestation d'assurance de responsabilité civile (villégiature) est obligatoire, à retirer auprès de la compagnie d'assurance de votre logement, elle est en principe gratuite.

- ✓ A occuper les lieux « en bon père de famille », d'en assurer l'entretien normal et de restituer le meublé en parfait état de propreté.
- ✓ A ne pas fumer à l'intérieur du meublé.

5.4 Le locataire s'engage à vérifier l'inventaire dans les 3 heures suivant son arrivée et de se manifester si celui-ci ne devait pas être conforme à celui qu'il a retourné signé.

A défaut, le locataire déclare ne pas contester les frais relatifs aux dégradations, même préexistantes. Tout dommage doit impérativement être déclaré au propriétaire ou à son mandataire dans les 12 heures de sa survenance.

Le locataire s'interdit de réparer ou de remplacer l'objet du dommage sans l'assentiment du propriétaire ou de son mandataire. Il s'engage à rembourser la contre valeur totale du remplacement de tous les objets mobiliers et/ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés par une usure anormale correspondant à son occupation. Il est expressément convenu que les détériorations survenues aux literies, peintures, sols, plafonds, vitres ou matériel de jardin, sont indemnisables. Si le coût global des dommages constatés devait dépasser le montant de la caution, le locataire s'engage à en parfaire la différence.

## 6. Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans la propriété.

## 7. Sécurité

Le locataire s'engage à laisser visiter les lieux loués pendant la location, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'absence, même limitée, le locataire s'engage à fermer le meublé. A défaut, toutes conséquences lui seront imputables.

## 8. Nettoyage

8.1 La propriété est intégralement nettoyée avant le début de la période de location. A votre départ, vous devez la laisser dans un état de propreté d'usage, et en tout état de cause, dans son état d'origine. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de déduire du dépôt de garantie le prix du nettoyage des locaux loués (forfait de 20 €).

8.2 Si en raison de l'état de propreté dans lequel est laissée la propriété, la prestation de ménage ordinaire prévue s'avérait insuffisante, le propriétaire est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour y remédier et à en imputer les coûts correspondants sur le dépôt de garantie.

## 9. Linge

Le linge de maison n'est pas inclus dans notre meublé, il est cependant disponible sur simple demande (forfait de 20 € pour 2 personnes comprenant les draps pour un lit double, 2 draps de bain, 2 serviettes et un tapis de bain).

## 10. Parking

Un parking privatif fermé est disponible sur simple demande à l'intérieur de l'établissement (forfait de 3 € par jour et ce pour la durée du séjour). Des places de parking public

situées à environ 10 m de l'établissement sont également disponibles. Nous vous demandons d'utiliser **uniquement celles matérialisées par des marquages au sol**. En cas de stationnement en dehors de ces places matérialisées, vous vous exposez à une verbalisation.

### 11. Assurance

11.1 La réservation de la location est sous condition que vous soyez assuré auprès d'une compagnie d'assurances notoirement connue contre les risques de vol, incendie et dégâts des eaux, pour les risques locatifs, pour le mobilier donné en location, ainsi que pour les recours des voisins. Par ailleurs, les personnes participant à votre séjour doivent être dûment couvertes par une assurance responsabilité civile.

11.2 Par votre signature sur le formulaire de réservation, vous attestez que vous êtes couverts par une telle assurance. Pensez à vous munir de votre attestation, elle est obligatoire et peut-vous être demandée pendant votre séjour.

### 12. Modification ou annulation de notre fait

Dans l'éventualité où nous serions obligés d'apporter une modification ou d'annuler la location du meublé, nous vous en informerions au plus tôt, et nous vous rembourserions intégralement toutes les sommes versées et serions dégagés de toute autre responsabilité.

### 13. Annulation de votre fait

13.1 Toute annulation de votre fait - pour quelque raison que ce soit - doit nous être adressée par courrier ou par mail. La date de prise d'effet de l'annulation est la date à laquelle la notification écrite nous parvient.

13.2 Toute annulation jusqu'à 1 mois avant la date d'arrivée est possible et sans frais : le propriétaire s'engage à vous rembourser la totalité de votre versement. Pour une annulation entre 1 mois et 15 jours avant la date d'arrivée, le remboursement serait égal à 50% de la somme de la location, au-delà, celle-ci serait due de manière définitive et irrévocable au propriétaire.

13.3 En cas de départ anticipé de la location du meublé, pour quelque raison que ce soit, vous ne pourrez prétendre à une réduction du coût de la location. En cas de force majeure relatif à l'objet du présent contrat, le locataire décharge expressément le propriétaire de toute responsabilité et s'engage à ne réclamer aucune indemnité de quelque nature que ce soit au propriétaire. En cas d'inexécution par le locataire d'une ou de plusieurs de clauses reprises ci-dessus et après sommation restant sans effet, la présente location sera résiliée de plein droit et le locataire pourra être expulsé par simple ordonnance de référé.

Fait à ..... le .....

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Le locataire (signature)

Le propriétaire

**Règlement intérieur espace bien-être :**

L'espace bien être et détente comprend une piscine intérieure et un spa (jacuzzi), un vestiaire, un espace douches et toilettes.

Ouverture de 10h à 19h30

Nous vous souhaitons de profiter avec plénitude de l'espace SPA Bien être des Granges De Jadis d'Alsace.

Nous mettons à votre disposition cet espace de détente privé de qualité, son utilisation nécessite quelques règles strictes concernant le respect des lieux, l'hygiène et la sécurité.

Tous manquement à ces règles est susceptible d'entraîner l'interdiction pure et simple et sans préavis d'accès à l'espace détente.

Pour votre sécurité, l'espace bien être est sous vidéo-surveillance (code de la sécurité intérieure : articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13 et R.251-1 à R.253-4).

Le SPA est prévu pour 1 à 5 personnes durant 15 à 20 minutes maxi.

L'accès du spa est interdit aux enfants de moins de 16 ans.

L'accès du spa est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes. Les pansements sont interdits.

La Direction se réserve le droit de fermer l'espace détente en cas de force majeure (mauvaise qualité bactériologique de l'eau, fermeture pour entretien, non-respect des consignes d'hygiène et de sécurité)...

Le passage à la douche est obligatoire avant d'entrer dans la piscine et/ ou le spa.

Le port du maillot de bain est obligatoire dans toutes les zones, pour les hommes et les garçons seuls les « boxers » ou « slips » de bain sont autorisés.

Pour accéder au Spa et/ou à la piscine, le port de claquettes et/ou de tongs est obligatoire. Il est formellement interdit de circuler dans l'espace bien-être en chaussures.

Nous vous prions de laisser vos tongs ou claquettes à l'entrée dans les casiers spécialement mis à votre disposition.

Toute nourriture est interdite au sein de l'espace Bien-être. Les verres sont formellement interdits.

En cas de dégradation du matériel ou d'utilisation de savon dans le spa, les réparations des dégâts seront à la charge des utilisateurs.